

Avis voté en plénière du 14 avril 2015

Révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives (transport de personnes)

Déclaration du groupe des professions libérales

En pleine révolution numérique, le secteur des transports doit prendre à bras le corps l'exploitation de toutes les potentialités des nouvelles technologies. Au fur et à mesure de l'élaboration de l'avis, des enjeux insoupçonnés ont été mis à jour et certaines idées reçues remises en cause.

De nouvelles mobilités apparaissent et notamment les mobilités partagées, qui s'appuient sur le développement du numérique. L'usage du digital modifie considérablement la manière dont le voyageur s'informe et se déplace, grâce notamment au Smartphone. On observe une multiplication des applications offrant de multiples solutions de mobilité, comme on observe d'importantes mutations comportementales.

Si le numérique devient un outil indispensable à la mobilité, ses perspectives s'accompagnent de risques, face auxquels il importe de se prémunir :

- le risque de la diffusion et de l'exploitation des données personnelles, de malveillance et de surveillance. Émetteur de données à chaque connexion, le citoyen devient la cible-clé des producteurs de biens et services, dont la seule chance, pour rester compétitifs, est de connaître au mieux ses habitudes et son potentiel d'achat. Il est nécessaire d'informer et de sensibiliser le citoyen, de pouvoir préserver l'anonymat de certaines de ses données ;
- le risque également de voir les comportements individuels évoluer vers une demande très forte de services plus personnalisés ou de services low cost, de voir, dans ce contexte, certains acteurs émerger et venir concurrencer des professions jusque-là soumises à une réglementation stricte. Ces nouveaux acteurs, parfois très puissants, peuvent entraîner la disparition d'entreprises. Or ils ne financent pas les biens collectifs alors qu'ils les utilisent, ne contribuent pas au financement des prestations sociales, ne garantissent pas la protection des droits des travailleurs, comme le souligne à juste titre l'avis.

Par ailleurs, le numérique bien exploité recèle des opportunités difficiles encore à imaginer aujourd'hui. Il faut donc encourager ces mutations et non les freiner, mais en les encadrant. Comme le rappelle l'avis, la France est en bonne position sur les objets connectés, elle doit maintenir son avance en matière d'excellence dans les applications, pour en faire un point d'appui pour l'exportation. La smart-city, où tout doit être pensé de manière globale et transversale (transport, énergie et logements), en est un exemple concret. Nos professions du cadre de vie, du chiffre et du droit doivent s'adapter, adapter leur formation et intégrer ces nouveaux paramètres.

Toutefois, des freins à la nouvelle mobilité existent. Il faut éviter toute fracture numérique et préserver certains services physiques, pour qu'il n'y ait aucune personne exclue de la mobilité. La phénoménale accélération du digital n'épargne plus aucun métier, l'économie du partage casse les codes du marché. Ce n'est pas sans conséquence, y compris sur l'emploi.

Cet avis montre que les frontières entre le service public et le service au public vont bouger dans les années à venir. Il nous alerte sur le besoin d'action publique, sur l'indispensable régulation pour se prémunir des risques, sur la nécessité de soutien de l'initiative dans les entreprises et dans les territoires. Il nous convainc surtout d'accompagner cette révolution en marche. Parce qu'il ébranle nos schémas classiques et qu'il met l'humain au cœur de la problématique, le groupe des professions libérales a voté l'avis.